

### Editorial

#### L'année 2010 verra-t-elle un meilleur traitement de la précarité énergétique ?

Le groupe de travail «précarité énergétique» du Plan Bâtiment Grenelle confié à Ph. Pelletier et installé le 1<sup>er</sup> octobre dernier est en tout cas le signe d'une prise en compte réelle. Il doit rendre ses conclusions en cette fin d'année à la Secrétaire d'État Valérie Létard.

3 à 4 millions de foyers en France consacrent plus de 10% de leurs moyens financiers à l'énergie, sans compter les ménages contraints à la limitation ou à la privation de chauffage. La précarité énergétique est la combinaison de leur précarité économique et de l'état des logements qu'ils occupent, ainsi que de l'augmentation des coûts de l'énergie. Lutter contre la précarité énergétique, c'est donc agir en même temps auprès des personnes et sur les logements.

Le co-pilotage (Anah, FAP) du groupe répond à cette double approche, ainsi que la mobilisation de plus de 80 personnes issues des secteurs institutionnels et associatifs, rassemblés par la volonté de dégager des propositions à la fois ambitieuses et permettant une mise en œuvre concrète et rapide.

Certaines visent ainsi à mieux garantir et harmoniser les aides au paiement des factures d'énergie par les ménages

précaires, et à inscrire progressivement la performance énergétique dans les textes encadrant la décence et la salubrité des logements.

Le cœur du dispositif proposé vise cependant un effet massif et durable et repose sur une mise en œuvre locale soutenue par un dispositif national volontaire et des financements dédiés. Les ménages les plus précaires et éloignés des dispositifs de droit commun (éco-PTZ, éco subvention, etc.) occupent les logements les moins performants : la priorité est donc d'aller à la rencontre de ces propriétaires occupants ou locataires démunis, pour les accompagner et leur donner les moyens d'agir durablement sur leur logement (chèque vert, accès à l'emprunt).

Au moins 13% des ménages n'ont pas aujourd'hui les moyens d'être des éco-citoyens : espérons que l'inscription prévue dans la Loi Grenelle 2 de la lutte contre la précarité énergétique leur permette d'être également associés à un développement durable pour tous.

**Bertrand Lapostolet, Alain De Quero,  
Fondation Abbé Pierre, Agence nationale de l'habitat.**

## Évaluer la précarité énergétique, regards croisés entre statistiques et estimations de consommation

**La prise en compte des problèmes posés par la précarité énergétique avance, l'une des étapes majeures de cette reconnaissance passera par la qualification et la quantification du phénomène.**

Nous ne disposons pas aujourd'hui d'outil vraiment pertinent pour cerner les populations concernées, il faut donc se contenter de statistiques générales et d'évaluations approximatives qui reposent sur de grandes moyennes nationales.

La notion de précarité énergétique suppose que les ménages dans cette situation doivent faire face à une charge insupportable pour accéder à un niveau de confort normal et adéquat dans leur logement. Le moment à partir duquel cette charge énergétique devient effectivement insupportable pour le ménage demeure en débat. La Grande-Bretagne a tranché en la fixant à 10% des ressources du ménage. Ce ratio est également repris dans une proposition de loi par le Parlement européen pour définir la précarité énergétique.

Qualifier la situation des ménages en croisant leurs dépenses par rapport à leurs revenus est tout à fait justifié et «révélateur» dans le cas de familles vivant à un niveau de confort adéquat. Toutefois, ce croisement ne permet pas d'expliquer les situations de sur ou sous-consommation. Si certains opteront pour le chauffage «à tout prix»,

quitte à faire face à des impayés de factures, d'autres choisiront des solutions d'appoint, au risque de mettre en danger leur santé et leur sécurité. Enfin, plus inquiétant encore, certains ménages vivront dans la restriction, imposée par un mode de vie imprégné de privations et souffriront du froid.

Les raisons de ces différentes réactions sont variées : elles peuvent être liées à l'incapacité de gestion, l'absence de régulation ou encore à des besoins particuliers, induits par l'âge, la santé, les problèmes comportementaux ou d'équipement. Les questions de l'attachement au logement ou du rejet de celui-ci, de la satisfaction d'autres besoins jugés prioritaires peuvent aussi intervenir dans la façon dont les familles gèrent leur confort.

La prise en compte de ces divers indicateurs complémentaires est indispensable à la perception fine du problème. Des études et analyses plus détaillées sont en préparation, elles permettront la segmentation des situations et l'identification de nouveaux critères et indicateurs. Ces derniers devront, dans un deuxième temps, être confortés par un éclairage sociologique.

Le «chantier» ne fait que commencer, le réseau RAPPEL tâchera de relayer au mieux ces travaux.

# L'exploitation des données de l'Enquête Nationale Logement (ENL) par l'Anah

Le cabinet SEREHO a réalisé, pour le compte de l'Anah, une étude basée sur les données de l'enquête nationale logement réalisée en 2006 par l'INSEE. L'étude porte sur plus de 37 000 ménages métropolitains et partage la population en 4 quartiles de niveau de vie permettant de distinguer les grandes catégories socio-économiques. L'étude permet de situer les ménages dont la dépense en énergie du logement dépasse le seuil des 10 %.

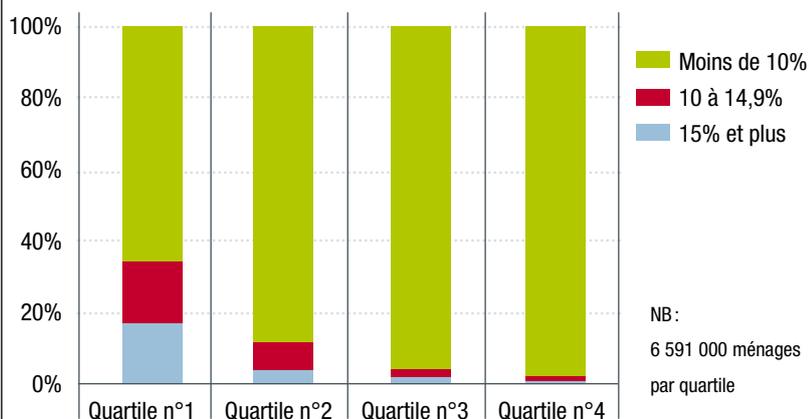
On relève que 13 % des ménages français dépensent plus de 10% de leurs revenus pour leurs dépenses d'énergie dans le logement. Pour la population du premier quartile cette part monte à 35,6 % et, au sein de cette catégorie, 18,1 % des ménages ont une dépense énergétique qui dépasse les 15 % du revenu. Ce sont donc près de 3,5 millions de familles qui sont concernées par ce seuil des 10% dont plus de 3 millions dans la moitié la moins fortunée de la population.

Ces statistiques sur les dépenses liées à l'énergie révèlent qu'il n'y a pas de situation familiale type concerné par la précarité énergétique. Tous les ménages peuvent être touchés : de jeunes familles monoparentales ou des propriétaires seuls et âgés. Ces derniers, et notamment lorsqu'ils vivent en milieu rural, seraient particulièrement vulnérables au regard des dépenses énergétiques qu'ils doivent supporter pour leur logement. Consultez l'étude complète qui sera bientôt en ligne sur [www.anah.fr](http://www.anah.fr) et [www.precarite-energie.org](http://www.precarite-energie.org)

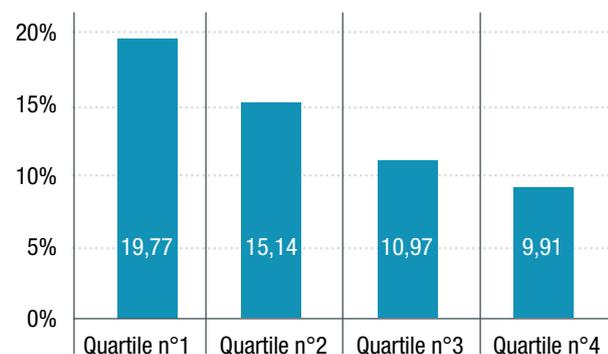
L'autre indicateur qui a été exploité est le nombre de ménages ayant ressenti le froid.

Là encore les résultats sont édifiants. Il y a près de 3,7 millions de ménages ayant eu froid, dont plus de 2,3 millions se trouvent au sein de la première moitié de la population. Ceci étant, la distinction par quartile est beaucoup moins nette qu'avec la variable des dépenses énergétiques. Cependant la formulation de la question «Avez-vous souffert du froid pendant au moins 24h au cours des douze derniers mois ?» étant assez générale, elle impose d'observer de plus près les raisons de cet inconfort.

Répartition de la part des revenus dépensée pour l'énergie dans le logement



Pourcentage des ménages ayant ressenti le froid dans leur logement par quartile de la population



Réponses des ménages à la question : Avez-vous souffert du froid pendant au moins 24h au cours des douze derniers mois ? (INSEE 2006)

Quartile	N°1	N°2	N°3	N°4
Nb. de ménages ayant ressenti le froid	1 303 000	998 000	723 000	653 000
Installation de chauffage insuffisante	37,2%	33,4%	25,9%	28,9%
Panne de l'installation	13,2%	16,4%	22,0%	29,0%
Raisons financières	26,4%	21,9%	17,0%	11,4%
Mauvaise isolation	44,5%	43,5%	40,1%	32,7%
Autres raisons	11,2%	12,8%	18,9%	17,7%

(Plusieurs raisons étant possibles le total est supérieur à 100 %)

Les raisons financières semblent constituer une des variables significatives pour expliquer l'inconfort dans le logement. On constate que cette raison est donnée beaucoup plus souvent par les ménages dont le niveau de vie est moins élevé.

L'étude ne croise pas, pour l'instant, ces deux variables (% de dépenses consacrées à l'énergie et ressenti de froid), ainsi on ne sait pas combien de ménages qui dépensent beaucoup font aussi partie des ménages qui ont eu froid ni si ceux qui ont une charge faible réussissent à accéder au confort. L'Anah prévoit d'exploiter plus en profondeur cette variable dans un deuxième temps.

# Évaluer la précarité énergétique à partir de grandes moyennes de consommation et de revenus

**Une autre approche pour se représenter le phénomène de la précarité énergétique consiste à croiser les revenus des ménages avec la qualité du logement et les prix de l'énergie.**

Pour effectuer ce croisement, il faut choisir quels revenus des ménages seront comparés à leurs dépenses énergétiques. Déjà plusieurs définitions du revenu sont possibles (revenu disponible, net, brut...) et l'intérêt est de cibler les ménages qui ont de faibles revenus. On peut donc choisir les minima sociaux, les revenus des premiers déciles de la population, les revenus du premier quartile... Pour cette analyse, a été choisie la grille des plafonds de revenu Anah pour les propriétaires occupants «prioritaires».

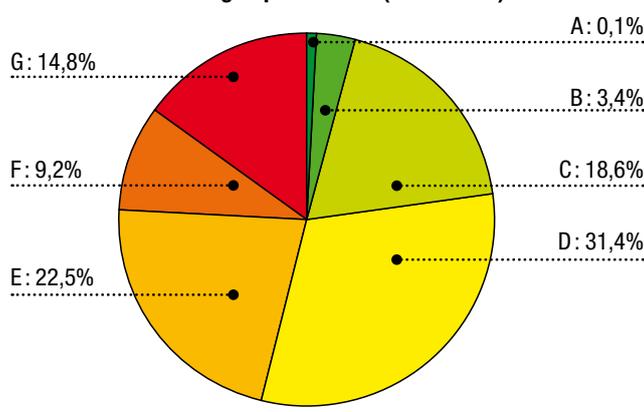
Ces revenus correspondent à peu près à la moyenne du premier quartile.

Ces éléments sont également à apprécier avec la distribution de la qualité du parc. À partir d'un modèle de simulation des performances énergétiques du parc de logement, fondé sur la segmentation du parc, l'Anah a modélisé cette distribution. ([www.anah.fr/fileadmin/fichiers/Textes\\_et\\_publications/synthese\\_performances\\_energetiques.pdf](http://www.anah.fr/fileadmin/fichiers/Textes_et_publications/synthese_performances_energetiques.pdf))

Sans prétendre faire une évaluation précise de la situation à partir de ces données estimatives, il apparaît clairement que le niveau qualitatif du parc est loin d'être à la hauteur de l'enjeu de la lutte contre la précarité énergétique.

Il reste bien évidemment à connaître l'état réel du parc où sont logées les familles les plus modestes.

**Répartition de la qualité thermique du parc de logements français selon les classes énergétiques du DPE (étude Anah)**



**Grille des plafonds de revenu Anah propriétaires occupants «prioritaires» en province (2009)**

Nombre de personnes composant le ménage	1	2	3	4
Plafonds de ressources	8625€	12614€	15169€	17723€

Ces revenus sont analysés au regard de la charge énergétique qu'ils ont à supporter. Les éléments pris en compte pour le calcul de la dépense énergétique sont :

- la qualité du logement sur la base de l'étiquette du DPE qui intègre les consommations de chauffage et d'eau chaude par m<sup>2</sup> ;
- le prix de l'énergie utilisée (ici les prix moyens 2008) ;
- les consommations d'énergie pour la cuisine et l'électricité spécifique selon la taille de la famille (ici un forfait de 300€ pour la première personne et 150€ pour chaque personne suivante) ;
- la taille du logement.

Les résultats, en pourcentage dans les tableaux, sont donc la part des revenus que les familles concernées sont appelées à consacrer aux dépenses d'énergies du logement pour atteindre le confort. Il apparaît clairement que l'impact de la qualité thermique du logement est la variable dominante de la dépense. Toutefois, il ne faut pas sous-estimer celui lié aux prix de l'énergie et à ses augmentations prévisibles.

**Part des dépenses consacrées à l'énergie par rapport aux revenus (cf. tableau ci-dessus) selon la classe énergétique et la surface du logement**

Moyenne <sup>[1]</sup>	Prix au m <sup>2</sup> <sup>[2]</sup>		% Dépense énergie selon la classe énergétique et la surface du logement							
	Elec. <sup>[3]</sup>	Gaz Nat	Electricité <sup>[3]</sup>				Gaz naturel			
			35 m <sup>2</sup>	50 m <sup>2</sup>	70 m <sup>2</sup>	100 m <sup>2</sup>	35 m <sup>2</sup>	50 m <sup>2</sup>	70 m <sup>2</sup>	100 m <sup>2</sup>
			1 pers	2 pers	3 pers	4 pers	1 pers	2 pers	3 pers	4 pers
A 50	2,19€	3,20€	4%	4%	5%	5%	5%	5%	5%	6%
B 70	3,07€	4,48€	5%	5%	5%	6%	5%	5%	6%	7%
C 120	5,26€	7,68€	6%	6%	6%	7%	7%	7%	7%	9%
D 190	8,32€	12,16€	7%	7%	8%	9%	8%	8%	10%	11%
E 280	12,26€	17,92€	8%	8%	10%	11%	11%	11%	12%	14%
F 390	17,08€	24,96€	10%	10%	12%	14%	14%	13%	15%	18%
G 450	19,71€	28,80€	11%	11%	13%	15%	15%	15%	17%	20%
	Prix au m <sup>2</sup> <sup>[2]</sup>		Fioul				Propane			
Moyenne <sup>[1]</sup>	Fioul	Propane	35 m <sup>2</sup>	50 m <sup>2</sup>	70 m <sup>2</sup>	100 m <sup>2</sup>	35 m <sup>2</sup>	50 m <sup>2</sup>	70 m <sup>2</sup>	100 m <sup>2</sup>
			1 pers	2 pers	3 pers	4 pers	1 pers	2 pers	3 pers	4 pers
A 50	4,18€	6,06€	5%	5%	6%	7%	6%	6%	7%	8%
B 70	5,85€	8,48€	6%	6%	7%	8%	7%	7%	8%	9%
C 120	10,02€	14,53€	8%	8%	9%	10%	9%	9%	11%	12%
D 190	15,87€	23,01€	10%	10%	11%	13%	13%	13%	15%	17%
E 280	23,38€	33,91€	13%	13%	15%	17%	17%	17%	20%	23%
F 390	32,57€	47,23€	17%	16%	19%	23%	23%	22%	26%	31%
G 450	37,58€	54,50€	19%	18%	21%	25%	26%	25%	29%	35%

[1]– Moyenne en kWh primaire par classe du DPE de consommation au m<sup>2</sup> pour le chauffage et l'eau chaude, pour les classes A et G, les seuils retenus sont les limites de classe, les consommations, surtout pour le G, peuvent aller bien au-delà.

[2]– Coût résultant de la multiplication de la consommation par le prix de l'énergie. Prix des énergies en euro par kWh: Electricité 0,113; Gaz Naturel 0,064; Fioul 0,084; Propane 0,121 (DGEMP moyennes 2008).

[3]– Le DPE utilisant l'énergie primaire, le prix de l'électricité est réajusté sur le ratio final/primaire soit une division par 2,58. Ceci étant, la comparaison des classes énergétiques avec les autres énergies doit intégrer le fait que l'effort technique à fournir pour atteindre les classes équivalentes est extrêmement plus important lorsque l'énergie utilisée est l'électricité.

# Enquête Budget des ménages : Une facture qui s'alourdit, plombée par les carburants

Le onzième numéro de la lettre **Stratégie et Études de l'ADEME**, parue en avril 2008, faisait état des résultats de l'enquête 2006 INSEE «budget des ménages». Les résultats sont probants : les charges énergétiques que supportent les ménages varient énormément selon leur budget. La disparité est grande entre les ménages les plus pauvres et les plus aisés, mais aussi et surtout, entre les ménages ruraux et les citadins, et cet écart est à attribuer en grande partie aux transports.

La croissance des prix des combustibles fossiles au cours des cinq dernières années (3% par an en euros constant depuis 1995) a considérablement alourdi la facture énergétique des ménages, particulièrement pour les plus modestes, et cette tendance devrait se prolonger puisque une croissance exponentielle des prix des énergies fossiles est attendue jusqu'en 2020.

Ce point est d'autant plus important lorsque l'on sait que les ménages à faibles revenus ont très rarement les moyens d'investir pour rénover leurs logements et changer de mode de déplacement. Ce sont bien souvent des ménages contraints de résider loin du centre afin de bénéficier de logements moins onéreux et alors captifs de leur voiture pour se déplacer.

Les inégalités entre tranches de revenu augmentent lorsque les ménages sont tributaires de leur véhicule sur le trajet domicile-travail. Et le facteur rural/urbain est non négligeable... Un Parisien a une facture énergétique inférieure de 44% à celle d'un habitant en commune rurale, il bénéficie d'un réseau de transport en commun très dense et développé et vit en habitation collective.

Quelques faits saillants :

– les ménages les plus pauvres consacrent 15% de leur revenu aux dépenses énergétiques contre seulement 6% pour les plus riches ;

– la part des dépenses énergétiques dans le revenu des ménages les plus pauvres est passée de 10 à 15% entre 2001 et 2006 ;

– les habitants ruraux supportent une charge énergétique beaucoup plus lourde que les citadins.

Le réseau RAPPEL s'intéresse prioritairement aux consommations liées au logement, mais celles concernant le transport sont également importantes, elles ne relèvent pas, toutefois, des mêmes approches et traitements.

Plus d'infos :

[www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=17390,n°11](http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=17390,n°11)

## Pour en savoir plus sur le web

À chaque numéro, quelques sites internet contenant des informations intéressantes sur la précarité énergétique sont proposés :

### Le projet européen EPEE

Le projet européen EPEE, Etude sur la Précarité Énergétique en Europe, soutenu par la Commission européenne dans le cadre du programme « Energie Intelligente pour l'Europe » a organisé en septembre et octobre dernier deux séminaires, national et européen, sur la thématique. Les actes, les programmes et les vidéos des séminaires sont en ligne sur leurs sites respectifs.

[www.epee2009.fr](http://www.epee2009.fr)

[www.epee2009.eu](http://www.epee2009.eu)

### Ouverture des marchés de l'énergie :

#### information et comparateur d'offre

Le site web du médiateur national de l'énergie (autorité administrative indépendante) présente des informations sur les droits et les offres relatifs à l'exécution des contrats de fourniture d'électricité ou de gaz naturel, ainsi que des conseils et des moyens d'action pour se protéger... En parallèle, la CRE et le médiateur national de l'énergie ont développé en partenariat un site d'information sur les

différentes offres, les obligations des fournisseurs et les règles de marché. Ce site comprend un comparateur d'offre.

[www.energie-mediateur.fr/](http://www.energie-mediateur.fr/)

[www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr)

### Guide local «Agir contre la précarité énergétique»

Un guide méthodologique à destination des décideurs et acteurs locaux, pour mieux appréhender la problématique

de la précarité énergétique et cibler les actions pouvant être conduites, a été rédigé et diffusé par l'équipe française du projet EPEE. Ce guide «Agir contre la précarité énergétique, Une boîte à outils pour les collectivités locales et territoriales» est disponible sur le site du projet EPEE.

[www.precarite-energetique.fr/files/WP5\\_D16\\_FR.pdf](http://www.precarite-energetique.fr/files/WP5_D16_FR.pdf)

**S'engager au sein du RAPPEL :  
développer un réseau dynamique**

Depuis 2007, le RAPPEL assure un échange au niveau national entre les acteurs de la précarité énergétique, via différents supports et outils. Ces échanges portent sur le partage des expériences, pour diffuser les bonnes pratiques et faire naître une culture commune. Le RAPPEL promeut des mesures d'amélioration durables pour le logement, et pas seulement des solutions partielles axées sur l'aide au paiement des charges d'énergie. D'autre part, le réseau a besoin de nouveaux financeurs désireux de l'aider à renforcer son action.

Les animateurs du réseau :  
F. Dimitropoulos : [b-c-e@orange.fr](mailto:b-c-e@orange.fr)  
E. Salesse Gauthier :  
[emilie.salessegauthier@cler.org](mailto:emilie.salessegauthier@cler.org)

[www.precarite-energie.org](http://www.precarite-energie.org)

Pour nous écrire : Réseau RAPPEL  
CLER, 2 B rue Jules Ferry  
93 100 Montreuil

Focus Précarité énergétique N°4, Décembre 2009

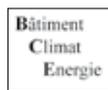
Bulletin d'information du Réseau RAPPEL

Comité de rédaction :

E. Salesse Gauthier, F. Dimitropoulos

Ont participé à ce numéro :

E. Lagandré, B. Lapostolet, A. De Quero.



Imprimé à 2 000 exemplaires sur papier recyclé et diffusé auprès des conseils généraux, CAF, DDASS, délégations Anah...

Avec le soutien de :

